



**Commission Administrative de  
L'UNION DES SYNDICATS CGT-FORCE-OUVRIERE  
DE LA METALLURGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE**

**Bulletin d'informations trimestriel N° 23 – CA du 28 septembre 2016**

**VIE de l'USM FO 44**

**Commission administrative du 28 septembre 2016**

**Rapport de Patrice Pambouc,  
Secrétaire de l'USM FO 44**



Mes camarades,

Notamment le 10 février 2016 lors d'une CA de l'USM, j'ai déclaré que les différents gouvernements et la CFDT ainsi que le MEDEF accentuaient leurs démarches contre les acquis des salariés, qu'une telle politique allait accroître les tensions dans les entreprises et, dans le cadre de la loi de 2008 sur la représentativité, supprimer le droit d'opposition.

Comme je l'ai toujours dit, il appartient au syndicat indépendant, tel que la CGT-FO, de décider de son comportement avec ses adhérents et en lien avec les salariés.

Comme vous le savez, que ce soit la loi « MACRON/VALLS » ou la loi « Travail » passée à coup de 49-3, l'objectif est l'abaissement du coût du travail, donc la remise en cause de tous nos acquis. Et bien sûr, cela passe par la destruction du Code du Travail, des Conventions Collectives et du Code Civil.

Oui notre confédération CGT-FO a eu raison d'appeler à la mobilisation contre la loi « Travail ».

**Les mobilisations n'ont pas été inutiles,  
le gouvernement a déjà reculé.**

Le 21 mars, le gouvernement supprime :

- Le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif.
- L'augmentation du temps de travail des apprentis mineurs.
- La mise en place du forfait jour sans accord d'entreprise.
- Le fractionnement des 11 heures de repos quotidien.

Le 11 avril, le gouvernement est contraint d'annoncer un plan pour les jeunes :

- Augmentation du nombre et du montant des bourses étudiantes et lycéennes.
- Extension de la « garantie jeunes ».
- Mise en place d'une aide à la recherche du 1<sup>er</sup> emploi.

Le 11 mai :

- La protection contre les licenciements après congés maternités est renforcée.
- Le périmètre international est rétabli pour apprécier les difficultés des entreprises en cas de licenciement économique.

### Le 5 juillet :

- La loi « Travail » prévoit 6 domaines dans lesquels l'accord d'entreprise ne peut pas déroger à l'accord de branche. Il s'agit des classifications, de la formation professionnelle, de la prévoyance, des salaires, de l'égalité hommes-femmes et de la pénibilité.
- La disposition qui empêchait les travailleurs du numérique d'exiger une requalification en CDI est supprimée.



Après le 15 septembre, notre confédération a décidé d'arrêter les manifestations et de s'engager sur le terrain de la défense juridique.

Le 20 septembre 2016, la fédération des Métaux déclarait qu'il est effectivement plus raisonnable de se consacrer aux recours juridiques possibles.

Et c'est ce à quoi FO Métaux s'est engagé dans les différentes négociations concernant la Métallurgie, sur l'emploi et le dispositif conventionnel.

Mes camarades,

On ne peut être que d'accord avec la Fédération des Métaux quand elle déclare qu'il

ne faut pas oublier que la CGT avec la CFDT ont transformé, avec la loi sur la représentativité, toutes les organisations syndicales en machine de guerre électorale.

### **Réunion des USM le 6 septembre 2016**

Le 6 septembre 2016, la Fédération des Métaux a organisé à la confédération une réunion des USM à laquelle j'ai participé avec le trésorier de l'USM, notre camarade Dominique MOREAU.

Notamment il y avait à l'ordre du jour un point sur **la négociation nationale concernant le dispositif conventionnel de la Métallurgie ainsi que sur les regroupements des chambres patronales territoriales, avec l'éventuel impact sur les conventions collectives.**

Dans ce cadre, au vu de la loi « travail », cinq organisations syndicales, dont la CGT, ont signé le 27 juin 2016 avec l'UIMM un accord national sur la mise en œuvre d'une négociation sur l'évolution du dispositif conventionnel de branche de la Métallurgie.

Mes camarades,

### **Notre convention collective départementale est en danger,**

. sachant que la CGT est pour une convention collective nationale et la CFDT pour une convention collective régionale. Je ne vous parle pas de la CFTC et de la CGC qui ont toujours le cul entre deux sièges ;  
 . sachant que l'UIMM déclare que ce futur dispositif va donner lieu à une négociation dont l'accord fixe le cadre général et indique qu'il y aura un « **socle commun** » **négocié au niveau national définissant « un ensemble de principes généraux, de règles communes pour toutes les entreprises ».**

Notre Fédération des Métaux a été claire lors de la réunion des US : **pour elle, il faut préserver les conventions collectives territoriales et les maintenir.**



Il n'empêche, nous ne pouvons qu'être inquiets sachant le copinage entre l'UIMM et la CFDT.

Bien sûr, dans cette réunion bien d'autres sujets ont été abordés telles que les élections professionnelles dans les TPE en fin d'année 2016 et la formation syndicale - et là, cela devient compliqué pour envoyer nos syndiqués en formation.

**Il en demeure que notre syndicat et nos sections syndicales se développent en toute indépendance.**

Je me félicite qu'avec l'appui de la Fédération des Métaux, notre secrétaire du **Syndicat des Garages**, Fernand Inderbitzin, puisse développer son activité dans ce secteur qui est diversifié et où la campagne sur les TPE est importante.

Notre syndicat se développe, pour preuve en date du 2 septembre 2016, **nous avons créé un syndicat à Machecoul et Région Pays de Retz** avec les statuts et le procès-verbal de constitution du bureau déposés en mairie.

**Vendredi 23 juin 2017**  
**CONGRES de**  
**l'USM FO 44**  
**à CHATEAUBRIANT**  
**HALL de BERE**



Le 23 juin 2017 va avoir lieu le congrès de l'USM à Châteaubriant. Notre camarade Anthony Forget se charge de l'intendance. Et, bien sûr, ce congrès se déroulera au vu des statuts négociés après discussion avec la Fédération des Métaux.

Il va de soi que pour le congrès de l'USM de 2017, rien en change quant à l'équilibre des instances puisque les timbres payés pris en compte seront ceux de l'année 2015, conformément aux statuts.

**Pour le bureau : 11 membres**

Nantes : 4 ; Saint-Nazaire : 3 ; Ancenis : 2 ;  
Basse-Indre : 2

**Pour la commission administrative : 21 membres**

Nantes : 8 ; Saint-Nazaire : 6 ; Ancenis : 3 ;  
Basse-Indre : 2 ; Châteaubriant : 1 ; Syndicat  
des Garages : 1

**Pour la commission de contrôle : 3 membres**

Nantes : 1 ; Saint-Nazaire : 1 ; Ancenis : 1

Au vu du dernier congrès de 2013, nous pouvons tabler sur la participation d'environ 150 délégués avec les invités et les retraités.

Bien sûr, en temps et en heure, vous recevrez les circulaires pour l'organisation de ce congrès. D'ores et déjà, chaque secrétaire de syndicat, chaque secrétaire de section, chaque délégué syndical peut faire le nécessaire auprès des militants FO pour retenir la date du 23 juin 2017.

Mes camarades, à vous la parole et merci de votre attention.

## Comité Confédéral National de la CGT Force Ouvrière

Réuni les 29 et 30 septembre 2016 à Paris, le Comité Confédéral National (CCN) s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du XXIII<sup>e</sup> Congrès confédéral de février 2015 à Tours.

### Extrait de la résolution :

Construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat, **obtenir en particulier l'abrogation de la loi Travail et faire aboutir les revendications de Force Ouvrière est indispensable**. Le CCN se félicite du rôle joué par la Confédération, dans les 7 derniers mois, par la clarté de la revendication pour le retrait puis l'abrogation de la loi travail, la Confédération a permis que s'engage un mouvement puissant dans l'action commune. **Dans la continuité, le CCN apporte son soutien aux actions décidées par les unions départementales et les fédérations** et donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toute initiative nécessaire.

## FO METAUX EN LOIRE-ATLANTIQUE

### ANCENIS

*Dernière minute* - Elections professionnelles chez MANITOU : + 3 % pour FO !

#### CE Titulaire, tous collèges confondus :

**FO : 48 %** (45 % en 2013) – **CGT : 13.5 %** (17 % en 2013) – **CFDT : 17.5 %** (21 % en 2013) – **CGC : 21 %**

*Résultats de FO sur le site d'Ancenis - 1<sup>er</sup> collège : 58.30 % et 4 sièges ; 2<sup>ème</sup> collège : 69.57 % et 1 siège.*

**DP titulaire, site d'Ancenis – 1<sup>er</sup> collège : FO obtient 57.71 % et 5 sièges ; 2<sup>ème</sup> collège : 68.11 % et 2 sièges.**

*A noter : sur le site de Laillé (Ille-et-Vilaine), fief de la CFDT – 1<sup>er</sup> collège : FO remporte 100 % des voix et les 3 sièges. La CFDT est totalement balayée.*

#### TOYOTA – chariots élévateurs

**+ 1.8 % d'augmentation générale (AG) pour 2016**

Les syndicats FO et CFE-CGC sont parvenus à un accord pour l'année 2016.

#### Salaires des ouvriers et des employés, techniciens, dessinateurs (ETD) jusqu'au coefficient 240 :

+ 1.8 % d'AG (0.4 % au 1<sup>er</sup> avril 2016 ; 0.7 % au 1<sup>er</sup> septembre 2016 ; 0.7 % au 1<sup>er</sup> décembre 2016) ;

+ 0.20 % en augmentation individuelle (AI).

#### Salaires ETD jusqu'au coefficient 255 et maîtrise :

+ 1.2 % d'AG (0.5 % au 1<sup>er</sup> avril 2016 ; 0.7 % au 1<sup>er</sup> décembre 2016) ; + 0.80 % en AI.

#### **Augmentation des primes de 1.8 % au 1<sup>er</sup> avril 2016.**

**Grille ETD :** le coefficient 255 ETD de la grille (rémunération de base minimum garantie) sera augmenté comme la grille ouvrier/ETD jusqu'au coefficient 240.

**Modification des conditions de travail et de mutation :** l'ouvrier qui effectue un remplacement d'une durée de 4 jours consécutifs à un poste au coefficient supérieur bénéficiera d'une prime de remplacement

**Congés pour évènements familiaux :** en cas d'hospitalisation des enfants, seul un justificatif suffira pour obtenir un congé d'un jour pour un enfant de 12 à 18 ans ; deux jours pour un enfant de moins de 12 ans.



## CHATEAUBRIANT

**FMGC – contrepois de fonte, 301 salariés**

### **FO renforce sa position aux élections professionnelles**

*Le 21 avril dernier ont eu lieu les élections professionnelles à la FMGC Soudan (Fonderie et Mécanique Générale Castelbriantaise).*

***13 candidats ont été présentés sur les listes Force-Ouvrière. 13 ont été élus.***

Notre syndicat présentait 13 candidats sur les différentes listes CE-DP du 1er et 2ème collège de la FMGC.

Pour la première fois en 16 ans, nous présentions deux candidats au 2ème collège « Agents de maîtrise et techniciens », titulaire et suppléant au CE & DP. Nous présentions aussi pour la première fois une candidate sur la liste CE du 1er collège titulaire.



La section syndicale FO FMGC

Pendant les trois années passées, notre syndicat a fait son travail en étant le plus souvent possible sur le terrain (dans les ateliers et bureaux), en journée, en 2X8 et de nuit (...).

Nous sommes aussi allés chercher les trois salariés qui étaient élus sans étiquette lors des

précédentes élections de 2013, afin qu'ils puissent se présenter cette année sur nos listes FO. Et nous en avons recruté trois autres.

Au cours de ces trois dernières années, nos représentants sont allés défendre les salariés à plusieurs reprises.

Nous avons également mené une grève à l'été 2015 pour les salaires avec pour résultat des augmentations générales (AG) de 2.5 à 3 % (...)

Toutes les semaines, des nouvelles informations sont affichées dans nos tableaux ou diffusées en Intranet à l'ensemble du personnel FMGC. Nos revues syndicales (*FO Hebdo*, *FO Métaux*, *Ouest Syndicaliste*, etc.) sont à disposition du personnel dans les cafétérias, au réfectoire.

Donc sur les 13 candidats que FO présentait, les 13 ont été élus titulaire ou suppléant en DP ou en CE.

Bravo à tous et toutes.

***Le syndicat FO FMGC,  
Antony Forget***

### AIRBUS GROUP

#### Les nuages s'accumulent chez Airbus Group

29 avril 2016 – Airbus Group a chuté en Bourse de 6.21 % après avoir annoncé ses résultats.

L'avionneur européen redoute un impact financier « *significatif* » lié aux problèmes de moteurs et de livraisons de l'avion militaire A400M. Il a aussi laissé entendre que les retards chez les fournisseurs rendraient les objectifs de livraison d'A350 plus difficiles à atteindre.

#### Airbus Helicopters va fournir 32 hélicoptères au Royaume-Uni

21-22 mai – Airbus Helicopters fournira 29 H135 et 3 H145 à un consortium baptisé Ascent Flight Training et formé par Babcock et Lockheed-Martin, qui gère depuis 2008 la formation des pilotes d'hélicoptères des armées britanniques. La valeur de ce contrat est évaluée à 500 millions de livres sterling (650 millions d'euros) sur 17 ans.



#### Un contrat de 100 hélicoptères pour la Chine

14 juin – Un contrat qui confirme la lettre d'inten-

tion de 2015. Airbus Helicopters a remporté un contrat ferme pour 100 hélicoptères H135 qui seront construits dans une nouvelle usine en Chine.

Selon *Les Echos*, cet accord porte sur un montant d'environ un milliard d'euros, dont 700 millions pour les appareils et le reste pour la construction de l'usine qui sera détenue à 51 % par Airbus Helicopters.

#### Airbus se désengage de Dassault Aviation

11-12 juin – Le groupe aéronautique européen a mis en œuvre son désengagement du capital de Dassault Aviation, une opération qu'il projetait depuis deux ans et qui va lui rapporter plus de deux milliards d'euros. Airbus Group détenait jusqu'à présent 23.6 % du capital de Dassault Aviation, le fabricant de l'avion de combat *Rafale* et du jet d'affaires *Falcon*.

#### Airbus devance Boeing au salon de Farnborough

15 juillet – Airbus a engrangé 279 commandes au salon aéronautique de Farnborough, au Royaume-Uni. L'avionneur européen devance son concurrent américain Boeing, qui annonce 182 ventes. La demande provient essentiellement de compagnies asiatiques et d'opérateurs à bas coûts.

### DAHER – systèmes industriels intégrés aéronautique

#### « L'usine du futur » à Nantes

23 février – Le groupe Daher a reçu le label « Vitrine technologique » de l'industrie du futur pour son site de Nantes. L'équipementier déploie depuis 2 ans des lignes de fabrication de sous-ensembles complexes, réalisées avec des partenaires académiques et des industriels de haute technologie, afin de réaliser des lignes automatisées et connectées prenant en compte l'ergonomie des postes pour les opérateurs.

#### 400 embauches à Nantes et Toulouse

19 mai – Daher vient d'annoncer le recrutement de 400 personnes pour respecter ses engagements de livraison, en particulier pour les programmes A320 et A350. 200 postes sont immédiatement à pourvoir. Une deuxième vague de 200 recrutements supplémentaires est prévue en septembre. Concrètement, Daher doit recruter 30 personnes par semaine.

## DCNS – construction navale militaire, 1200 salariés

### L'entreprise gagne le remplacement des vieux sous-marins en Australie :

#### 2.8 milliards d'euros

27 avril – Contre Thyssenkrupp Marine Systems et Mitsubishi Heavy Industries, DCNS a proposé au gouvernement australien le *Shortfin Barracuda*, un sous-marin océanique à propulsion conventionnelle de 4 000 tonnes. 12 bâtiments remplaceront les 6 sous-marins *Collins* dans l'Etat d'Australie méridionale.

Le premier *Shortfin Barracuda* pourrait entrer en service vers 2030, les autres étant produits au rythme d'une unité par an jusqu'en 2052. Dans l'immédiat DCNS va négocier, entre mai et décembre 2016, le programme qui comprend un plan industriel australien et un transfert de technologies, en vue d'un démarrage de la conception des sous-marins début 2017.

### Les répercussions pour DCNS Indret, selon les syndicats

27 avril - La bonne nouvelle est saluée avec modération par les syndicats. Le site d'Indret est spécialisé dans les systèmes de propulsion nucléaire, et la recherche et le développement.

Les syndicats comptent bien remettre sur la table le PSE en cours, qui prévoit la suppression de 1000 emplois en France d'ici 2018, **dont une quarantaine à Indret.**

### DCNS reçoit un prix pour ses travaux de recherche

25 mai – DCNS a reçu le prix 2016 de la Confédération des sociétés de technologie maritimes européennes au Technocampus Océan à Nantes. La recherche et le développement représentent 10 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Les travaux primés concernent les méthodes de simulations et de nouveaux modèles mathématiques.

## DUQUEINE – technologie des matériaux composites, 230 salariés

### L'entreprise accompagne Airbus dans sa forte montée en cadence.

1<sup>er</sup> avril – Airbus fournit 80 % de sa charge à l'entreprise Duqueine, qui produit fibres de carbone ou de verre capables d'être à la fois très légères et très résistantes. Une activité très importante pour les avionneurs qui cherchent toujours à gagner du poids pour consommer moins de carburant. Les pièces en carbone assurent même désormais des fonctions nouvelles, en absorbant les bruits par exemple. Des métiers très pointus, liés au drapage et au formage de la fibre et qui demandent des formations sur mesure.

L'entreprise compte plus de 200 salariés, 30 intérimaires et prévoit de réaliser **une quinzaine d'embauches en 2016.**

## ERELEC – pieuvre électrique, 26 salariés

### Victoire devant les Prud'hommes et constitution d'une nouvelle section FO



Olivier Baty, responsable de la section FO

Un appel au secours a été lancé en septembre 2015 par l'ensemble des salariés de l'entreprise, suite au non-paiement de leurs primes annuelles pendant 5 ans, malgré les multiples négociations qui ont eu lieu.

Le syndicat Force ouvrière, présent à leur côté, vient de mener un combat devant le conseil de prud'hommes de Nantes, afin d'obtenir le paiement des primes dues et reconnues dues depuis des années par l'employeur.

Le combat ne fut pas facile. Plusieurs salariés ont en effet abandonné leur procédure, suite à la menace proférée par l'employeur de déposer le bilan de la société, si celle-ci devait être condamnée à payer les primes en retard. Mais la persévérance des camarades du service juridique et des salariés toujours mobilisés a fini par payer.

Le conseil des prud'hommes vient de leur donner raison en audience en référé et en dernier ressort. **Leurs primes devront donc être payées** suivant un échéancier sur deux ans, imposé par le conseil des prud'hommes, avec versement de dommages

et intérêts.

La majorité des camarades salariés (14 sur 26 CDI) a depuis décidé de **mettre en place une section syndicale** rattachée au syndicat CGT-FO des métaux de Nantes, afin d'avoir l'appui de l'Union départementale et de peser dans les futures négociations salariales.

Un représentant de section a également été mandaté en attendant les prochaines élections représentatives dans l'entreprise.

### **NOV-BLM – équipements de levage pour plates-formes pétrolières, 272 salariés**

#### **Le marché du pétrole est en crise, l'entreprise trinque : 20 suppressions de postes**



22 mars – Nov-BLM, deuxième industriel nantais frappé par l'effondrement du pétrole, a annoncé un plan social et la suppression d'une vingtaine de postes.

Au-delà de ce plan social qui touche les fonctions supports mais épargne la production, les salariés sont inquiets. Il n'y a plus de commandes. Du chômage partiel va impacter tous les services de mai à septembre. Les syndicats regrettent que l'entreprise n'ait pas davantage diversifié ses activités.

21-22 mai – « Les négociations du plan social ont été dures, mais nous avons obtenu de bonnes conditions », se félicite l'intersyndicale CFDT-CGT-FO. « **Aucun salarié ne partira avec moins de 40 000 €** », précise Bruno Hatton, délégué syndical FO-cadres. Mais l'intersyndicale redoute un nouveau plan social, plus sévère celui-là.

### **SELVA – cartes et systèmes électroniques, 120 salariés**

#### **Selva obtient la certification aéronautique**

2 mai – Selva est spécialisée dans la conception et la fabrication de cartes et systèmes électroniques. L'obtention de la certification EN 9100 garantit la maîtrise des procédés de réalisation qui font la spécificité des marchés. Ses donneurs d'ordre se situent dans des domaines d'activité variés comme le pétrolier, la domotique, le médical, l'industrie et l'aéronautique.





## SDECCI – chaudières murales, 520 salariés

**Le 16 mars 2016, la direction de SDECCI a une fois de plus mis en cause les mandats de Patrice Pambouc**, comme représentant syndical au Comité d'entreprise de l'établissement de Nantes d'une part, et comme membre du Comité d'entreprise européen.

*Vous lirez ci-dessous, la réponse de Patrice Pambouc.*

Mr PAMBOUC Patrice  
11 rue de la Rivetière  
44640 St Jean de Boiseau

Saint Jean de Boiseau, le 4 avril 2016

Mr le Directeur de Saunier Duval ECCI  
17, rue de la petite baratte  
44315 Nantes cedex 03

### **Lettre recommandée avec AR**

**Objet :** Réponse à votre courrier en recommandé du 16 mars 2016

Monsieur Le Directeur,

Par courrier en date du 16 mars 2016, vous avez cru devoir m'interroger sur l'utilisation faite des heures prises au titre du mandat CEE pour la période de mars 2015 à février 2016.

Je ne peux que m'étonner de cette demande, dont une partie porte sur une période antérieure à l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Rennes le 25 septembre 2015.

La période antérieure ne m'apparaît donc pas pouvoir être concernée par votre demande, au regard de la règle de l'unicité de l'instance prud'homale dès lors que vous avez, alors, estimé qu'il n'était pas opportun d'intégrer cette période dans le cadre de la procédure que vous aviez engagée.

Par ailleurs vous m'interrogez sur la période de septembre 2015 à décembre 2015. Or je constate que plus de deux mois se sont écoulés avant la date de votre demande.

Je m'interroge donc sur la finalité de votre demande et sur votre arrogance à mon égard.

Enfin, je vous rappelle les termes de l'article 9, paragraphe 6 de l'accord du 25 juin 2002, qui dispose « **Les membres du CEE se voient attribuer le temps nécessaire pour remplir leur tâche conformément au règlement pendant leur temps de travail** ».

J'ai donc pu, notamment au cours du mois de février 2016, travailler sur les procédures législatives de l'Union Européenne en matière de droit du travail ainsi que prendre connaissance des modifications de ratification sur des décisions du Conseil Européen.

Mais comme vous devez le savoir les lois dans ce domaine changent tous les jours donc je suis amené à passer des heures, voir des journées à me renseigner afin d'exécuter mon mandat du Comité de Groupe Européen au mieux.

Pour respecter le parallélisme des formes, je recommande cette correspondance aux services de la Poste.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Mr PAMBOUC Patrice



**Copie à :** l'ensemble des dirigeants du Groupe Vaillant  
mon avocat  
l'union départementale CGT-FO  
la fédération de la métallurgie CGT-FO

## PAYS DE RETZ

**Le 2 septembre 2016 a été créé le Syndicat Machecoul et Région Pays de Retz.**

### NOVOFERM – portes de garage

#### Avancées salariales obtenues par FO pour le Groupe Novoferm

*La section Force Ouvrière Novoferm Machecoul a développé au sein du groupe de nouvelles structures. Notre camarade de Bavilliers, qui, pour la première fois s'est présenté sous l'étiquette Force Ouvrière, a œuvré avec la section syndicale de Machecoul à l'aboutissement d'un compromis acceptable avec la Direction du groupe.*



Le 11 mars 2016, Force Ouvrière a ainsi signé l'accord salarial pour le groupe Novoferm, applicable à tous les salariés du bleu de chauffe au col blanc :

- . Augmentation Générale de 1,2% au 1er avril 2016 pour tous les niveaux et coefficients.
- . Augmentation individuelle de 0,3% de la masse salariale à partir du 1er mai 2016.
- . Augmentation de la prime de vacances de 7,7% portant celle-ci à 350 €.
- . Evénements familiaux : deux demi-journées par an pour soins particuliers pour enfants handicapés à charge.
- . Subvention exceptionnelle en cas de non déclenchement de l'intéressement : Mise en place en octobre une enveloppe de 17 600 € attribuée aux œuvres sociales

## **Novoferm rachète le Lyonnais Norsud**

2-3 juillet – Pour le président de Novoferm France, le rachat du groupe lyonnais Norsud « est une véritable opportunité. Le défi c'est d'accélérer le développement de Novoferm. Grâce au savoir-faire de Norsud, nous allons proposer à nos clients des solutions complètes et sur mesure. » Jusqu'à maintenant, Novoferm maîtrisait la production industrielle. Avec Norsud, le groupe pourra développer l'installation, la gestion de chantier, la maintenance et les équipements de quai en logistique. Norsud regroupe plusieurs filiales et emploie environ 150 salariés sur toute la France. **Novoferm France comptait déjà trois sites de production. Avec ce rachat, l'entreprise regroupe aujourd'hui 500 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 100 millions.**

## **SAINT-NAZAIRE**

### **Septembre 2016 - L'emploi dans la métallurgie à Saint-Nazaire**

Les offres d'emplois affluent comme jamais dans le bassin industriel. La dynamique créée par la navale et l'aéronautique profite à tous. Mais aussi celle des sous-traitants et de General electric (ex-Alstom) et ses éoliennes offshores.

**STX** : le carnet de commandes est plein jusqu'en 2026 et ces contrats vont fournir 100 millions d'heures de travail aux salariés et coréalisateur. Pour construire ses 14 paquebots en 10 ans, le chantier (2 600 salariés) va continuer à embaucher 150 personnes par an. Pour les sous-traitants, l'estimation porte sur 500 embauches.

**AIRBUS** (2 800 salariés) : 650 avions à livrer en 2016 et 6 000 dans les 10 ans à venir. L'usine de Saint-Nazaire intervient sur tous les modèles de la gamme. Résultat : 1 300 personnes embauchées en 5 ans, dont 240 en 2016.

**GENERAL ELECTRIC** prévoit 300 embauches à terme pour construire 240 éoliennes offshore d'ici 2022.

Dans cette dynamique locale, les **PME** sentent l'appel d'air et recommencent à embaucher.

**Les formations** (gratuites pour les demandeurs d'emploi) se multiplient dans les métiers de l'industrie : 400 vont démarrer sous la formule coup de poing (300 heures environ) et plus d'une centaine sont programmées sur un cycle plus long dans les métiers de la métallurgie. Le recrutement dans ces métiers reste tendu mais les formations sont maintenant en nombre suffisant.

**Selon l'Observatoire régional de l'emploi**, les données de l'emploi sur l'année 2015 montrent qu'il y a une évolution générale à la baisse du chômage en catégorie A (demandeurs immédiatement disponibles).

**Métiers industriels les plus recherchés** : chaudronnier, suivi de : ajusteur monteur aéronautique, tuyauteur, soudeur, câbleur aéronautique, usineur, technicien méthode.

D'après l'article de Thierry Hameau, *Ouest-France*, 30 septembre 2016

### **AIRBUS - construction aéronautique, 2 800 salariés**

#### **Mai 2016 - 266 embauches programmées**

3 mai – Pour livrer 690 avions en 2016, le site de Montoir embauche 166 personnes. Une quarantaine ont déjà pris leurs fonctions et tous travailleront à la production (ajusteur, monteur, ajusteur câbleur...). Airbus a de la visibilité pour 10 ans. Le site a fabriqué 671 avions en 2015. Son objectif est d'en livrer 690 en 2016.

Cette annonce devrait surtout profiter aux intérimaires, très nombreux sur le site de Montoir. Ils représentent, selon Force Ouvrière, 40 % des effectifs de cette entreprise de 2800 salariés.

**FO, syndicat majoritaire, a salué l'annonce de ces embauches mais il estime qu'il en faudrait 300 en tout pour que l'usine puisse remplir ses objectifs.**

Au niveau national, l'avionneur européen envisage d'embaucher 1 000 personnes en 2016.

Il affiche aussi sa volonté de féminiser ses effectifs. Aujourd'hui, moins d'un salarié d'Airbus sur cinq est une femme.

D'après l'article de Claire Robin, *Ouest-France*

## Juin 2016 - Airbus porte à 240 l'embauche de cols bleus en 2016

25-26 juin – L'entreprise table sur une cadence de 690 avions construits en 2016 sur le site de Montoir. L'annonce de 166 embauches, faite en mai dernier, est portée à 240 en 2016. L'usine fait face à la montée en cadence de ses programmes A350, A320 et A330.

Pour **Frédéric David, secrétaire FO** du site : « **Nous sommes plus que satisfaits. Les 300 embauches réclamées pour cette année semblaient utopiques. Avec ces nouveaux contrats à durée indéterminée, on s'en rapproche.** » Les premiers salariés à bénéficier de cette opération seront les intérimaires qui représentent 20 % de la masse salariale. Une flexibilité dénoncée par FO, syndicat

majoritaire chez l'avionneur européen. « **Nous formons ce personnel durant dix-huit mois, mais trop peu d'entre eux sont embauchés. Au final, c'est une perte de compétence et de savoir-faire pour l'entreprise.** »

Ajusteurs, monteurs ou câbleurs sont les qualifications les plus recherchées sur le site. L'A380 connaît actuellement des difficultés commerciales et atteint la cadence minimale pour sécuriser sa production. Son rythme de construction devrait passer de 2.1 à 1.7 par mois. L'A320 est l'avion le plus vendu actuellement. 45 de ces appareils sortent chaque mois des lignes de production et l'objectif pour 2017 est de passer à la cadence 60.

*D'après l'article de Michel Godin, Ouest-France*

## CHATAL – usinage de précision, 350 salariés

### L'entreprise est reprise par le groupe Farella

25 mars – Installée à Saint-Nicolas-de-Redon, Herbignac et au Maroc, la société Chatal vient de se faire absorber par le groupe Farella, basé à Montauban. L'opération permet de créer le groupe Weare aerospace, leader européen du tournage de pièces à destination de l'aéronautique et du médical.

## STX France - chantier naval, 2 600 salariés, 4 000 sous-traitants

### Avril 2016 – La situation dans la construction navale

#### Le chantier veut sous-traiter pour suivre la cadence

23 février – Avec un carnet de commandes plein, le chantier de Saint-Nazaire souhaite collaborer avec un autre chantier en Europe pour des navires de taille moyenne. Selon le directeur général du chantier : « *Avec la densification de notre carnet de commandes, on dépassera à un moment donné notre capacité de production à Saint-Nazaire, principalement en termes de surface d'ateliers* ». Il reste 7 navires à construire en 5 ans. Et l'activité liée aux énergies marines va aussi monter en puissance.

#### STX envisage 2 types de sous-traitance.

D'une part, confier la réalisation de gros blocs à un ou différents chantiers européens. D'autre part, collaborer avec un autre chantier, sur la base d'un contrat comprenant une clause de non-concurrence, pour la construction de navires de taille moins importante que les grands paquebots. Cette collaboration pourrait être envisagée sur le long terme si l'expérience était concluante.

#### Commande de quatre nouveaux paquebots

7 avril – L'armateur MSC a passé commande, soit un contrat de 4 milliards d'euros qui s'ajoute à un carnet de commandes fourni. Le chantier a du travail pour 10 ans. Les 4 paquebots devront être livrés entre 2022 et 2026. Ils représentent 37 millions d'heures de travail. Le directeur de STX France a prévenu qu'il serait peut-être obligé de sous-traiter des éléments à des chantiers européens. Les syndicats réclament des embauches.

Le marché de la croisière est en plein boom, notamment en Méditerranée. 23 millions de passagers en 2015, 30 millions prévus en 2020.

Ces 4 paquebots seront de future génération, une nouvelle gamme équipée en gaz naturel liquéfié. Ils auront une capacité de 7 500 personnes à bord, équipage inclus. L'armateur MSC veut aller sur toutes les mers du monde. Avec 7 milliards d'euros de commandes à STX, c'est le plus gros client privé de la France.



## **Le marché de la croisière explose**

Cette forme de vacances permet aux touristes de partir sans être exposés aux tensions internationales. Les escales dans les pays à risques sont annulées et sont reportées sur d'autres pays. En 2016, 24 millions de personnes vont embarquer sur les quelque 300 paquebots qui circulent sur les mers du globe. C'est deux fois plus qu'il y a quinze ans. Un paquebot peut devenir rentable dès la quatrième année d'exploitation, alors qu'il a coûté de 600 millions à un milliard d'euros, et il va naviguer une trentaine d'années supplémentaires sans trop de frais. Les retombées économiques sont énormes et alimentent de nombreux secteurs. L'industrie de la croisière représente un million d'emplois dans le monde. En

France, c'est 15 000 emplois dans le monde, dont 25 % dans les chantiers.



## **Nouvelles commandes chez STX : FO revendique des embauches**

*L'Elysée vient d'annoncer une commande de 4 paquebots pour les chantiers STX de Saint-Nazaire. Dans ce contexte, FO continue de revendiquer, notamment des embauches, et demande la réouverture des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO). La section s'inscrit par ailleurs pleinement dans la préparation de la grève du 28 avril.*

Le 2 février, Emmanuel Macron venait chez STX avec l'armateur MSC : l'option sur 2 paquebots levée, le carnet de commandes du chantier passait à 8 bateaux.

Le 6 avril, lors d'une réception donnée à l'Elysée, François Hollande, Laurent Castaing (DG de STX) et Gianluigi Aponte (fondateur de MSC) annonçaient une lettre d'intention de commandes pour 4 navires supplémentaires, de taille proche des paquebots Oasis actuellement en construction chez STX pour l'armateur RCCL. Ces bateaux sont les plus gros actuellement en construction.

Notre chantier connaît ainsi aujourd'hui un carnet de commandes record avec 12 paquebots et une prévision de charge jusqu'en 2026. Sans parler des commandes offshore que nous avons obtenues dans le cadre de la diversification, tant revendiquée par notre section.

### **La section FO revendique des embauches et la reprise des négociations salariales**

En décembre 2015, au cours des négociations annuelles obligatoires (NAO), la section FO était la seule à revendiquer un accord sur trois

ans, avec une clause de revoyure en cas de nouvelles prises de commandes. La direction avait alors répondu que la perspective du chantier ne le permettait pas.

Avec 6 paquebots de plus désormais, FO a d'ores et déjà informé la direction qu'en plus d'embauches, majoritairement d'ouvriers afin de mettre fin au dumping social, la section demande la réouverture des NAO, ainsi que la récupération anticipée des jours ARTT, bloqués depuis 2014 jusqu'en 2018 suite à l'accord de compétitivité.

### **Grève interprofessionnelle du 28 avril pour le retrait du projet de loi « Travail » : vers un appel commun avec la CGT :**

Dans ce contexte qui pourrait sembler plutôt favorable, la grève du 31 mars, appelée par les sections FO et CGT, a été massivement suivie par les salariés de STX. Mais maintenant, ces derniers attendent la suite... C'est pourquoi, en vue d'assurer le succès du 28 avril, la section FO est toujours en intersyndicale avec la CGT pour un appel commun, avec la perspective d'organiser une assemblée générale des salariés

**Nathalie Durand-Prinborgne, Secrétaire de la Section FO STX**

*L'Ouest-Syndicaliste n°665, avril 2016*

## **Mai 2016 - Commande supplémentaire de 3 paquebots : 13 paquebots à construire d'ici 2026 !**

26 mai – La qualité de l'*Harmony of the Seas* a été déterminante dans la commande du croisiériste américain Royal Caribbean. STX a désormais 13 paquebots à construire d'ici à 2026. Le chantier va continuer à embaucher au rythme de 150 personnes de plus par an et cherche à convaincre ses sous-traitants d'embaucher, eux aussi. Leurs besoins sont chiffrés à environ 500 embauches. La direction du chantier n'exclut pas de faire appel ponctuellement à d'autres chantiers européens pour certains blocs.

### **La CFDT met en avant l'accord compétitivité signé en janvier 2014**

**La CGT (33 % aux élections professionnelles) et FO (19 %) ont voté contre.** La CFDT (31 %) et la CFE-CGC (16 %) ont paraphé le document de la direction. A chacune des commandes signées ces dernières années, la direction a pris soin de rappeler que, sans cet accord, STX n'aurait pas remporté les contrats. La CFDT demande la restitution des jours d'ARTP (aménagement et réduction du temps de présence) bloqués. Elle veut aussi parler qualité de vie et rémunération.

**La CGT rejette cet accord et veut passer de**

### **890 ouvriers à 1500 et de 920 ATAM (1) à 1120**

Elle demande aussi une revalorisation des salaires et l'arrêt de la pratique choquante consistant à rémunérer des salariés en dessous du taux horaire du SMIC. Pour la CGT, « *en aucun cas, l'accord de compétitivité n'est à l'origine des prises de commandes. Seul le pari des armateurs d'une expansion du marché de la croisière ces prochaines années explique cette frénésie qui touche l'ensemble des chantiers navals européens.* »

(1)- ATAM : personnels Administratifs, Techniciens et Agents de Maîtrise.

### **Force Ouvrière demande que l'on sorte de l'accord de compétitivité**

Pour FO, la situation inédite du chantier « *est le résultat du travail et des efforts importants de tous les salariés. Il faut maintenant sortir du pacte de compétitivité.* » **FO a demandé « l'ouverture de négociations pour revaloriser les rémunérations, la fin immédiate du gel des jours d'ARTP, le rétablissement des garanties, un plan d'embauches en CDI conséquent. »**

## **Communiqué de la section FO STX du 26 mai 2016**

### **FO revendique de sortir du « pacte de compétitivité »**

Après l'annonce de l'intention de commande de 4 gros paquebots par MSC le 6 Avril dernier et après la livraison de l'*Harmony of the seas* (3ème navire de la série Oasis), une nouvelle lettre d'intention de commande vient d'être passée par RCCL pour la construction d'un 5ème navire de la série Oasis (livrable en 2021), et de deux navires supplémentaires de la série Edge (livrables en 2021 et 2022). (...)

Pour FO, la politique sociale doit maintenant être à la hauteur de cette situation inédite ! Elle est très attendue par tous les salariés. Il faut sortir du « Pacte de compétitivité » !

Après avoir demandé une rencontre auprès de la Direction Générale dans un courrier envoyé le 25 Avril dernier, c'est ce que FO a défendu auprès du Directeur Général et du Directeur des Ressources Humaines au cours d'une entrevue qu'ils nous ont accordée hier (Mercredi 25 Mai).

**FO a demandé l'ouverture de négociations dès cette année notamment sur les sujets suivants :**

- *Revalorisation des rémunérations, notamment par des augmentations générales substantielles, garantie sur plusieurs années.*
- *Restitution immédiate des jours ARTP gelés à cause de l'accord « Pacte social pour la compétitivité ».*
- *Rétablissement des garanties remises en cause par ce même accord de « compétitivité ».*
- *Plan d'embauches en CDI conséquent, en particulier d'ouvriers et d'ATAM au lieu du recours croissant aux travailleurs détachés venant des pays à bas coût.*

## Automne 2016 - L'avenir du chantier

**Le groupe STX, mis en redressement judiciaire en juin, a un besoin urgent de liquidités.**

Le chantier nazairien ne remonte aucun dividende mais le groupe n'a pas la possibilité de siphonner les finances du chantier français. La vente du chantier nazairien devrait être posée dès septembre. STX Europe et STX France ne sont pas cotés en bourse. Tous les dividendes sont réinvestis dans l'outil de production, dans l'intéressement versé aux salariés (obligation légale) et dans la participation quand c'est possible. En cas de liquidation de l'actionnaire, « la principale conséquence va être une évolution probable de l'actionariat avec la remise en vente du chantier », estime un expert. Le liquidateur va vendre ce qui peut l'être pour retrouver du cash.

**La revente sera délicate car l'activité du chantier est cyclique. Mais l'Etat pourra exercer son droit de véto si le nouvel actionnaire ne lui convient pas.**

**FO et CGT**

**plaident pour la**

**nationalisation complète du chantier**

Aucun consortium local ne se dessine pour reprendre le chantier naval de Saint-Nazaire.



Contre le risque d'une reprise par la Chine, les industriels, des syndicats, dont la CFDT et des élus locaux proposent depuis juin 2015 une entrée dans le capital de STX France d'un consortium constitué de groupes industriels français, de PME de l'Ouest et d'entreprises de taille intermédiaire. En juin 2016, la CFDT complète cette proposition en réclamant aussi l'arrivée « d'actionnaires citoyens et de collectivités publiques ». La Région se dit également prête, si la situation l'exige, à entrer dans le capital.

**Deux syndicats des chantiers, la CGT et FO, plaident pour une nationalisation complète.**

**« Sans la pression de l'Etat, les banques d'elles-mêmes ne jouent pas le jeu dans les montages financiers qui permettent de finaliser les commandes »,**

**justifie Nathalie Durand-Prinborgne, élue Force ouvrière.**

**« Autant que l'état ait complètement la main ».**

Selon le journal *Le Marin*, la piste la plus sérieuse à se dessiner est l'entrée dans le capital du réparateur naval Damen. Le Néerlandais prendrait

50.1% en laissant éventuellement 16% pour un actionariat citoyen français, des industriels ou des acteurs publics.

D'après Thierry Hameau, Ouest-France juin 2016

# L'Etat doit intervenir !

**Courrier du 25 août 2016 au Premier Ministre** de l'Union Départementale FO de Loire-Atlantique, du Syndicat FO de la Métallurgie de Saint-Nazaire et de sa Section syndicale FO STX France

*Monsieur le Premier Ministre,*

*Des informations récemment parues dans la presse évoquent un risque de liquidation de l'actionnaire majoritaire de STX France (le groupé coréen de STX Shipbuilding), ainsi que la vente du chantier naval de Saint-Nazaire.*

*Pour FO, ces informations sont très inquiétantes et nécessitent une intervention urgente de l'Etat, actionnaire minoritaire, afin d'assurer la pérennité du site et de tous les emplois.*

*La qualité de nos productions est reconnue à travers le monde. Les commandes actuelles permettent de créer des emplois. Nous pensons même qu'elles devraient permettre d'en finir avec les travailleurs détachés pour offrir des conditions d'emploi et de travail décentes à tous.*

*Mais nos savoir-faire sont convoités et nous savons bien que des repreneurs potentiels n'apporteraient pas de stratégies de développement mais viseraient plutôt des transferts de technologie qui condamneraient à terme les chantiers navals français.*

*Compte tenu de la gravité de la situation pour les salariés de la Navale de Saint-Nazaire, la section syndicale FORCE OUVRIERE du Chantier Naval, avec ses instances locales et départementales, s'adressent à vous, Monsieur le Premier Ministre et à votre gouvernement :*

*Pour que l'Etat prenne toutes ses responsabilités et s'implique totalement pour garantir l'avenir du Chantier Naval de Saint-Nazaire, en nationalisant ou, à défaut, en devenant l'actionnaire majoritaire.*

*Pour le maintien de tous les emplois de STX France (Chantier Naval et filiales) et chez les sous-traitants.*

*Pour une véritable politique industrielle permettant de maintenir le niveau de commandes actuel.*

*Pour le développement de la filière construction navale (coréalisateur et sous-traitants) avec des règles contre le dumping social, fiscal et financier.*

*Face aux menaces qui pèsent à nouveau sur l'avenir du chantier naval, l'emploi des salariés STX et de la sous-traitance, la section syndicale du Chantier Naval, avec le soutien de leurs instances locales et départementales, refusent la fatalité et entendent défendre cette industrie essentielle pour l'emploi de toute la région et pour la nation.*

*Pour toutes ces raisons, l'Union départementale FO de Loire-Atlantique en relation avec le Syndicat FO de la Métallurgie de Saint-Nazaire et sa section syndicale FO STX France vous sollicitent pour une audience dans les meilleurs délais qu'impose la situation très préoccupante dans laquelle se trouve l'entreprise.*



## Entretien avec Nathalie Durand-Prinborgne, déléguée syndicale CGT-FO STX



*Alors que le carnet de commandes est plein pour 10 ans, le Coréen STX, propriétaire à hauteur de 66,67% des chantiers navals de Saint-Nazaire, a annoncé leur vente d'ici la fin 2016. FO a adressé une lettre au 1er ministre Manuel Valls où elle demande la nationalisation, ou tout au moins, la participation majoritaire de l'Etat.*

**OS - Les chantiers navals STX de Saint-Nazaire emploient 2 600 salariés et font travailler 4 000 sous-traitants. Les carnets de commandes sont pleins, mais les chantiers sont en vente. Peux-tu nous expliquer la situation ?**

**NDP -** Une décision de justice est attendue en Corée concernant STX Offshore & Shipbuilding, la maison mère de STX France. La société va avoir un besoin urgent de liquidités, parce qu'elle va être placée en redressement ou en liquidation judiciaire. D'où sa volonté de vendre les chantiers d'ici la fin de l'année, alors que les carnets de commandes sont en effet pleins pour dix ans !

**OS - Peux-tu revenir sur ces ventes successives ?**

**NDP -** Entre 1976 et 2006, les chantiers de Saint-Nazaire étaient la propriété exclusive d'Alstom Atlantique, devenu Alstom à compter de 1998. En 2006, les chantiers sont littéralement bradés au norvégien Aker Yards pour la somme dérisoire de 50 millions d'euros.

**OS - 50 millions d'euros, c'est une misère...**

**NDP -** Oui, d'autant qu'Alstom a au même moment réinjecté 350 millions d'euros d'investissements sur le site, en même temps qu'il le vendait : sept fois le prix de vente ! De son côté, Aker Yards a sans doute profité d'un

sacré bénéfice sur le dos des salariés des chantiers et sous-traitants, lorsqu'il a revendu dès 2008 le chantier au coréen STX.

**OS - Pourquoi dis-tu « sans doute » ?**

**NDP -** Parce qu'à l'époque, Nicolas Sarkozy, qui s'était posé à plusieurs reprises en « sauveur » d'Alstom, n'a pas fait preuve de transparence en la matière. Malgré ses engagements, il n'a jamais transmis aux organisations syndicales les conditions de cette deuxième vente.

**OS - Aujourd'hui, qui possède les chantiers navals de Saint-Nazaire ?**

**NDP -** STX est actionnaire à hauteur de 66,66 % et l'Etat à hauteur de 33,34 %. C'est la minorité de blocage. Il faut se dire que STX n'était que le quatrième chantier naval de Corée... derrière Samsung, Hyundai et Daewoo. Dès 2008, nous savions que STX s'était mis en grande difficulté financière en acquérant le site de Saint-Nazaire... Dans cette situation, c'est sous la pression de l'action revendicative que l'État a abondé le capital de l'entreprise.

**OS - Alstom a donc complètement disparu des chantiers...**

**NDP -** En 2010, Alstom a vendu ses dernières parts à STX. Le prétendu sauvetage d'Alstom par Nicolas Sarkozy, dont on voit également les résultats avec l'annonce de la fermeture du site

de Belfort, s'est traduit par sa totale disparition du capital d'une industrie phare de notre pays !

**OS - Le président François Hollande et son gouvernement nous refont le coup du « sauvetage » d'Alstom...**

**NDP** - Hollande et Valls sont en campagne électorale. Ils nous mentent. L'état est actionnaire à 20 % de l'entreprise Alstom. A ce titre, il est représenté au sein de son conseil d'administration. Il n'est donc simplement pas concevable qu'ils aient été mis devant le fait accompli. En réalité, la seule chose qu'ils reprochent au PDG actuel d'Alstom, c'est le timing à quelques mois des élections présidentielles.

**OS - François Hollande n'était-il pas venu à Saint-Nazaire, lorsqu'il était en campagne électorale ?**

**NDP** - A l'époque, les chantiers étaient au bord de la rupture. Les heures de chômage partiel s'accumulaient pour les salariés. François Hollande, qui était alors déjà en campagne présidentielle, avait déclaré qu'il ferait tout pour trouver une solution pour « sauver » les chantiers. Il avait mis en avant l'idée d'un consortium d'industriels français... pour éviter la fermeture. Aujourd'hui, le gouvernement ne communique rien. Une demande d'audience auprès du premier Ministre a été effectuée par l'Union départementale, le syndicat des métaux de Saint-Nazaire et la section STX. Le cabinet de Manuel Valls a pour le moment rejeté notre demande.

**OS - Quel est l'impact de l'annonce de la vente sur l'activité des chantiers navals ?**

**NDP** - Les commandes actuelles ne sont pour l'instant pas remises en cause, mais l'inquiétude est évidemment de mise. Les négociations pour de nouveaux contrats sont aujourd'hui mises à mal. Notre principal client, MSC, a d'ores et

déjà signifié qu'il ne souhaiterait plus travailler avec les chantiers de Saint-Nazaire, si ceux-ci étaient vendus à un repreneur chinois. La qualité de nos constructions est en jeu, alors que notre savoir-faire est aujourd'hui mondialement reconnu, tant pour les bateaux que pour les produits qui relèvent de la diversification de notre activité : énergies maritimes renouvelables, plate-formes pétrolières, sous-stations électriques pour les champs éoliens...

**OS - Quelles pistes sont actuellement avancées concernant le repreneur ?**

**NDP** - Plusieurs noms circulent, qui ne nous rassurent pas spécialement. On a parlé un temps d'un rapprochement avec DCNS, avec lesquels nous travaillons déjà en commun sur certains projets. Mais la piste semble s'éloigner. Est également évoquée la piste du néerlandais Damen, mais celui-ci est en concurrence avec DCNS sur les constructions militaires... Dès lors, l'activité de la DCNS serait elle-même remise en cause, ce qui n'est pas acceptable. Le nom de l'italien Fincantieri, détenu à 100 % par l'Etat italien circule, mais cette solution n'en est pas une, puisqu'ils ont décidé de faire du transfert technologique avec la Chine. Cela signifierait la mort du chantier à moyen terme.

**OS - Comment se positionne la section syndicale FO STX concernant le repreneur ?**

**NDP** - Pour nous, cette question n'est pas du tout anodine, ni neutre. L'identité du futur acquéreur conditionne l'avenir du chantier, mais également les revendications que nous portons concernant les conditions de travail et de rémunération des salariés : le recrutement, l'augmentation des salaires, la fin du travail détaché, véritable dumping social légalisé par la réglementation européenne...

**OS - Quel rôle doit jouer l'Etat ?**

**NDP** - Aujourd'hui, nous interpellons le pre-

mier ministre sur la nécessité de nationaliser le chantier ou d'une prise de participation majoritaire de l'Etat, même provisoirement. La désindustrialisation massive du pays, menée par les gouvernements de « gauche » comme de « droite », n'est pas une fatalité. C'est une question de volonté politique. Car le gouvernement doit prendre ses responsabilités, surtout quand l'emploi de plus de 6 000 salariés est en jeu. En 2012, alors que le chantier a frôlé la fermeture, c'est l'intervention de l'État qui a débloqué le financement par les banques de nouveaux projets. **Mais ne nous trompons pas : l'action du gouvernement n'a été mise en œuvre que sous la pression de l'action revendicative que nous menons depuis des années, dans l'unité avec les autres organisations syndicales quand cela est possible.**

*OS - Tu fais notamment référence à la campagne de 2010...*

*NDP - Oui, mais pas seulement. En 2010, nous avons organisé une bataille pour la nationalisation des chantiers, dans l'unité CGT-Force ouvrière et CGT. Plus d'une centaine d'élus soutenaient alors notre revendication, dont Jean-Marc Ayrault. Celui-ci, alors maire de Nantes, avait même manifesté à Saint-Nazaire avec les salariés et leurs organisations syndicales, sous la banderole « nationalisation ». Mais c'était bien sûr avant de devenir premier ministre, avant Florange, avant les ABRF... Mais si 2010 a été un point d'orgue, nous n'avons jamais relâché la pression, ni abandonné le terrain de la négociation. Et quand il le faut, nous appelons à la grève. Ce fut notamment le cas pour le retrait, puis l'abrogation de la loi Travail ces derniers mois...*

---

## *Les nôtres*

# Hommage à Robert Trégret



Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès à l'âge de 76 ans de notre camarade Robert.

**Vous trouverez ci-après des extraits de l'hommage rendu par Joseph Fleury, au nom de la CGT-Force Ouvrière.**

« Tout jeune, Robert s'est syndiqué à la CGT et a monté une section syndicale. Sous son impulsion, la quasi-totalité de la GERNOGEP (Bâtiment) était syndiquée.

Robert était forgé dans la défense des revendications, toujours soucieux de chercher à améliorer la situation de ses camarades. Ses camarades syndiqués, c'était « mon rapport de forces », disait-il.

Robert, «Bob la guitare» comme on l'appelait, a conservé jusqu'au bout son côté convivialité, bon vivant et animateur.

En mai 1980, il intègre l'atelier de peinture-étanchéité à la SNIAS (devenue Airbus aujourd'hui). Il se syndique à la CGT-FO. « Je suis toujours à la vieille CGT », disait-il.

Très vite, il va être élu délégué du personnel. Dans les ateliers, sur les montages et dans les tronçons, Robert est reconnu comme militant intègre.

Des années durant, Robert va ainsi défendre notre syndicalisme interprofessionnel. Il assurera trois mandats au Conseil de Prud'hommes de Nantes.

En 1995, il succède à Yvon Rocton comme secrétaire de la section FO.

Je me rappelle des grèves de Novembre-Décembre 1995 contre le plan JUPPE-NOTAT. Avec une très grande maîtrise, il a su gérer, dans l'usine et dans la section syndicale, cette bataille interprofessionnelle.

En 1997, il va prendre une retraite bien méritée.

Évidemment, la guitare et les chansons seront de sortie. Mais jamais Robert n'a cessé de militer, imperturbable défenseur de l'indépendance syndicale.

C'était Robert.

Salut mon ami. »

**Joseph Fleury**